



PROJET GALF

Rapport d'activités Avril 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations	2
3 Légal	2
4 Media	2
5 Management	2
6 Relations extérieures.....	2
7 Conclusion.....	2

Points principaux

- Arrestation de deux guinéens à Kindia pour trafic de peaux de panthère et de lion, espèces animales intégralement protégées.
- Condamnation d'un guinéen à 3 mois de prison ferme pour trafic de tortues terrestres, espèces animales intégralement protégées.
- Arrestation du colonel Ibrahima Bangoura et ses complices pour trafic d'espèces animales intégralement protégées.
- Condamnation avec sursis d'Abdourahmane Sidibé et de son fils Abdoul Salam Sidibé pour trafic international de grands singes d'Afrique.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	27
Investigations ayant abouti à une opération	3
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	11

- 27 enquêtes réalisées durant le mois d'Avril 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois d'Avril 2017, le département d'investigation a fait 27 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent de la peau de panthère, de lion et celles des autres dépouilles d'espèces animales intégralement protégées. Mais aussi sur le trafic d'espèces animales illégalement détenues au domicile d'un officier de l'armée guinéenne qui, de façon illégale, a institué un zoo dans le village de Tabouna dans la région administrative de Kindia où une importante quantité d'espèces animales protégées y finissent leur vie.

2 Opérations

Indicateur

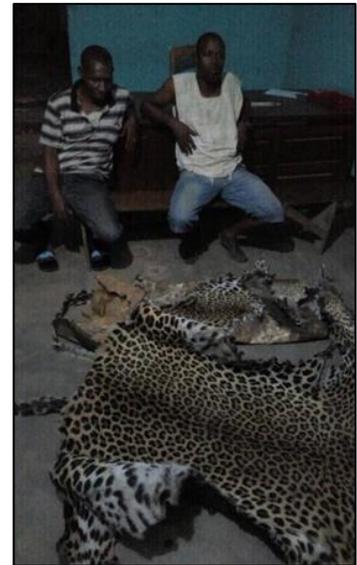
Nombre d'opérations ce mois-ci	3
Nombre de trafiquants arrêtés	6
Nombre de trafiquants en fuite	0

01 Opération a eu lieu : **le 07 avril 2017, 1 opération** d'arrestation de Hamidou Traoré et de Thierno Souleymane Bah, pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de deux peaux de panthère et un morceau de peau de lion, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en Guinée. L'opération a eu lieu au centre-ville de Kindia, située à 137 km de la capitale Conakry.

02 Opération ont eu lieu :

Le 12 avril 2017, 1 opération d'arrestation de Naby Laye Moussa Bangoura (beau-frère du colonel) et Mamady Kpoghomou au domicile du colonel Bangoura.

Le 12 avril 2017, 1 opération d'arrestation d'Adama Coulibaly dans le zoo du colonel à Tabouna dans la région administrative de Kindia. Ces deux opérations simultanées ont conduit à la saisie de 33 espèces dont 12 espèces animales protégées ont été saisies : 4 chimpanzés, 9 crocodiles, 3 tortues du désert, 4 tortues aquatiques, 1 civette, 1 mangouste, 1 serval, 1 babouin, 2 vautours, 3 grues couronnées, 4 perruches inséparables. Mis à part, les chimpanzés qui ont été reçu par le CCC (centre de conservation des chimpanzés) les autres animaux ont été relâché au Parc du Haut Niger de Faranah, de Badiar et le Delta du Capatchez.



1 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	<p>4</p> <p>1- Tribunal de première instance de Dixinn (suivi d'audience du cas autruche)</p> <p>2-Tribunal de première instance de Kaloum (suivi d'audience du cas Abdouramane Sidibé)</p> <p>1Tribunal du Première Instance de Mafanco</p>
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	<p>6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abdouramane Sidibé (Maison centrale de Conakry) -Abdoul Salam Sidibé (Maison centrale de Conakry) -Djibril conté (Maison D'arrêt de Conakry) -Pokpa Soropogui (Prison civile de Kindia) -Hamidou Traoré (Prison civile de Kindia) -Thierno Souleymane BAH (Prison civile de Kindia)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> -Hamidou Traoré -Thierno Souleymane BAH -Ibrahima Bangoura -Adama Koulibali
Décision de Justice (préciser le lieu)	<p>1 Tribunal de Première Instance de Kaloum</p> <p>1 Tribunal de Première Instance de Mafanco</p> <p>1 Tribunal de Première Instance de Dixinn</p>

Ce mois-ci, quatre (04) audiences se sont tenues dans différents tribunaux dont deux(2) au Tribunal de Première Instance de Kaloum, une (1) au tribunal de

première instance de Dixinn et une(1) au Tribunal de Première Instance de Mafanco. Présentement, Six (6) Trafiquants se trouvent derrière les barreaux dont quatre (4) condamnés, deux (2) en détention provisoire et deux (2) autres sous contrôle judiciaire.

Durant ce mois d'Avril 2017, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

Affaire Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé :

Dans l'affaire Ministère public contre Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé, poursuivis pour usage de faux en écriture publique ou authentique, capture, détention, circulation, importation, exportation et commercialisation d'espèces intégralement protégées. Deux (2) audiences se sont tenues dans cette affaire durant ce mois-ci :

La première audience s'est tenue le 07 Avril 2017. Au cours de cette audience le débat était axé sur la traduction d'un certain nombre de documents servant de preuve contre Abdoul Salam Sidibé et Abdourahamane Sidibé, réquisitions et plaidoiries.

Tout d'abord, le Procureur et l'Avocat de la partie civile ont chacun exhiber la copie d'un document servant de pièces à conviction dont le contenu a été débattu sur le champ.

Ensuite, le Procureur a fait longuement ses réquisitions tout en rappelant la condamnation par défaut du 8 juillet 2016 condamnant les prévenus à 5 ans d'emprisonnement chacun. IL demande par la même occasion au juge de condamner Abdourahamane Sidibé à un (1) an de prison ferme et Abdoul Salam Sidibé à 4 mois de prison ferme avec des circonstances atténuantes.

Pendant les plaidoiries, l'Avocat de la partie civile, représentant le Ministère de l'environnement et défendant les intérêts de l'Etat a touché du doigt les points suivants : les conséquences négatives que le commerce illégale des espèces de faune sauvage causent à l'écosystème, l'altération de l'image de la Guinée par le biais de cette pratique aux yeux de la communauté Internationale, la suspension de la Guinée par la CITES(Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction) et enfin le préjudice causé au tourisme. Sur cette base, il demande la restitution de la condamnation du 8 juillet 2016 condamnant les prévenus à 5 ans de prison ferme chacun. Pour la réparation des préjudices causés à l'Etat, il demande le paiement de la somme de 500 millions de dommages et intérêts.

La défense dans ses plaidoiries a rejeté tout d'abord le bien fondé des preuves apportées par le parquet et la partie civile, ensuite, elle demande la liberté pure et simple de ses clients.

La deuxième audience s'est tenue le 14 Avril 2017, lors de cette séance le juge a rendu sa décision. Dans sa décision il a rejeté la demande de restitution du jugement du 8 juillet 2016 condamnant les prévenus à 5 ans de prison ferme et reçoit la demande d'opposition faite par les prévenus. Sur l'action publique, il déclare les prévenus coupables et condamne Abdourahamane Sidibé à 1 an de prison dont 9 mois assortis de sursis et Abdoul Salam Sidibé à 4 mois dont 2 mois

assortis de sursis. Sur l'action civile, il condamne les deux prévenus au paiement solidaire d'un franc symbolique.

Suivi d'audience du cas Djibril Conté (40 tortues) :

Dans cette affaire Ministère public contre Djibril Conté, poursuivi pour capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement protégées soient 40 tortues :

L'audience s'est tenue le 13 Avril 2017 au Tribunal de Première Instance de Mafanco. Lors de cette audience, le débat était centré sur les circonstances d'arrestation, la reconnaissance des faits de capture, détention, circulation et commercialisation des 40 tortues.

Le débat était contradictoire, de questions suivies de réponses, le ministère public et l'avocat de la partie civile ont démontré le délit de capture, détention, circulation et de commercialisation, ainsi que la mauvaise foi du prévenu en ne dénonçant pas ses véritables collaborateurs. Ainsi le débat fut clos avant les réquisitions et plaidoiries.

Pendant les réquisitions, le Ministère public a tout d'abord rappelé les enjeux de ces pratiques néfastes tels que le commerce illégal des espèces de faune qui causent un grand préjudice à l'Etat guinéen, mais aussi la suspension de la Guinée par la cotes. Ensuite, Madame la Procureur a demandé au juge de retenir le prévenu dans les liens de la culpabilité tout en le condamnant à 3mois de prison ferme et une amende de 40.000FG.

Lors ses plaidoiries, l'avocat de la partie civile a rappelé les aveux fait par le prévenu, les conséquences négatives des actes de capture, détention, de circulation et de commercialisation d'espèces en voie d'extinction telles que les tortues, les préjudices économiques, touristiques, écologiques causés à l'Etat guinéen. L'avocat de la partie civile a demandé à la présidente de faire usage de l'application stricte de la loi faunique en son article 161 alinéas 3 du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse.

Finalement, la présidente a rendu sa décision. Sur l'action publique, elle déclare coupable le prévenu tout en le condamnant à 3mois de prison ferme avec une amende de 90.000fg. Sur action civile, reçoit le Ministère de l'Environnement dans sa constitution de partie civile et demande la restitution des 40 tortues.

Suivi d'audience du cas autruche

Dans cette affaire Ministère public contre Salifou Nyangado et Aboubacar Bayo, tous poursuivis pour capture, détention, commercialisation d'espèces intégralement protégées soient deux(2) autruches. Une audience s'est tenue au tribunal de première instance(TPI) de Dixinn, le 05Avril 2017 après délibéré.

Au cours de cette audience, le juge a rendu sa décision condamnant les prévenus à 6mois d'emprisonnement assortis de sursis chacun et une amende de 40.000fg chacun.

Suivi d'audition et déferrement du cas colonel Ibrahima Bangoura et autres.

Dès après leur arrestation, le département juridique de GALF a bien suivi avec intérêt l'audition des quatre présumés trafiquant d'espèces animales protégées dans les locaux du BCN d'INTERPOL. Deux des quatre ont été par la suite, déférés au Parquet du TPI de Kindia par les soins du BCN-INTERPOL avec l'appui technique de GALF. L'affaire a fini par être orientée en instruction et les deux ont été placés sous contrôle judiciaire.

2 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 44			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
01	0	33	10

- Au courant du mois d'Avril 2017, il y a eu production de **44** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **1** pièce télévision, **0** pièces radio, **10** pièces papier et **33** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement en premier lieu par l'arrestation de 2 guinéens pour à Kindia en Base Côte pour trafic de peaux de panthère et de lion ; la condamnation d'un guinéen à 3 mois ferme par le tribunal de première instance(TPI) de Mafanco pour trafic de tortues terrestres. En second lieu, elles portaient aussi sur l'arrestation d'un colonel de l'armée guinéenne et ses complices pour trafic d'espèces animales intégralement protégées. Et enfin, la médiatisation des activités de GALF au compte du mois d'avril fut portée sur la condamnation d'Abdourahamane Sidibé et fils Abdoul Salam Sidibé par le TPI de Kaloum, reconnus coupables du délit du faux, usage de faux, importation et exportation de grands singes d'Afrique vers la Chine et les autres pays asiatiques.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-celle-dun-lion/>
- 2- <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-de-lion/>
- 3- <http://guineeprogres.com/2017/04/11/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-celle-dun-lion/>
- 4- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4767>
- 5- <http://guineenews.org/kindia-deux-arrestations-pour-traffic-des-peaux-des-pantheres-et-lions/>
- 6- <http://www.visionguinee.info/2017/04/11/kindia-deux-individus-arretes-pour-traffic-de-peaux-de-panthere-et-de-lion/>
- 7- <http://guineemail.com/criminalite-faunique-2-guineens-mis-aux-arrets-a-kindia-traffic-de-peaux-de-panthere-de-lion/>
- 8- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4780>
- 9- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-de-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-40-tortues-terrestres/>
- 10- <http://guineemail.com/tpi-de-mafanco-guineen-ecope-de-3-mois-de-prison-ferme-traffic-de-40-tortues-terrestres/>
- 11- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-de-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-40-tortues-terrestres/>
- 12- <http://www.visionguinee.info/2017/04/14/tpi-de-mafanco-un-guineen-condamne-a-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-40-tortues-terrestres/>
- 13- <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-traffic-despeces-animales-protegees/>
- 14- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4788>
- 15- <http://guineemail.com/criminalite-faunique-colonel-de-larmee-guineenne-acolytes-mis-aux-arrets-traffic-despeces-animales-protegees/>
- 16- <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-traffic-despeces-animales-protegees/>

- 17- <http://www.visionguinee.info/2017/04/19/un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-traffic-despeces-animales-protegees/>
- 18- <http://guineeprogres.com/2017/04/19/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-traffic-despeces-animales-protegees/>
- 19- <http://flashguinee.net/criminalite-faunique-colonel-de-larmee-guineenne-acolytes-mis-aux-arrets-traffic-despeces-animales-protegees/>
- 20- <http://aminata.com/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-mis-aux-arrets-pour-traffic-despeces-animales-protegees/>
- 21- <http://afrinews.org/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-traffic-despeces-animales-protegees/>
- 22- <http://guineefutur.com/?p=1412>
- 23- <http://soleilfmguinee.net/criminalite-faunique-verdict-abdourahamane-sidibe-fils-abdoul-salam-centre-debats/>
- 24- <http://www.visionguinee.info/2017/04/20/criminalite-faunique-le-verdict-du-proces-contre-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
- 25- <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-le-verdict-sur-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
- 26- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4789>
- 27- <http://flashguinee.net/criminalite-faunique-verdict-abdourahamane-sidibe-fils-abdoul-salam-centre-debats/>
- 28- <http://guineefutur.com/?p=1424>
- 29- <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-le-verdict-sur-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
- 30- <http://guineeprogres.com/2017/04/21/criminalite-faunique-le-verdict-sur-abdourahamane-sidibe-et-son-fils-abdoul-salam-au-centre-des-debats/>
- 31- <http://aminata.com/criminalite-faunique-verdict-abdourahamane-sidibe-fils-abdoul-salam-centre-debats/>
- 32- <https://citizentv.co.ke/news/guinea-colonel-accused-of-trafficking-as-police-seize-his-private-zoos-163710/>
- 33- <http://afrinews.org/criminalite-faunique-un-colonel-de-larmee-guineenne-et-ses-acolytes-mis-aux-arrets-pour-traffic-despeces-animales-protegees/>

L'Indépendant P. 13 N° 1242 du jeudi 20 avril 2017 **Actualité**

Criminalité Faunique

Un officier de l'armée guinéenne interpellé

Le mercredi 12 avril 2017, deux opérations simultanées se sont simultanément déroulées à Coyah et à Tabouna, un village de Kindia, située à 135 km de Conakry. Ces opérations conjointes d'Interpol, de la brigade de répression de grand banditisme (BRB), des agents du Ministère de l'Environnement et de l'ONG WARA via son projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) ont conduit non seulement à l'interpellation du Colonel Ibrahim Bangoura et ses complices mais aussi au sauvetage de 33 animaux dont 12 espèces intégralement protégées.

La Guinée est depuis longtemps le théâtre de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest. Les efforts sont quotidiennement fournis par le Gouvernement et le GALF qui appuie le Gouvernement depuis plus de 5 ans en la matière. Cette lutte porte ses fruits, mais il s'agit d'un travail de longue haleine car les actes criminels en matière de faune et de flore sont récurrents.

Pour revenir aux faits, le zoo illégal situé dans le village de Tabouna dans la région de Kindia était depuis belle lurette dans le collimateur du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Après de longues investigations et les différentes missions des cadres du département de l'Environnement, il s'est avéré que le zoo est illégalement institué et serait en train d'entretenir des liens

Développement). Ainsi, grâce à la forte implication des cadres du Ministère de l'Environnement et de GALF, deux missions commando ont été mises en place afin d'agir sur deux endroits différents et de façon simultanée. Au cours de ces opérations d'arrestation et de sauvetages des espèces animales, 3 employés du colonel Ibrahim Bangoura alias Magnianga ont été mis aux arrêts et conduits dans les locaux du BCN d'Interpol de Conakry. Il s'agit de Naby Laye Moussa Bangoura, beau-frère du colonel, Mamady Kpoghomou au domicile privé du colonel et Mamady Koulibali dans le zoo à Kindia. Par la suite, le colonel Magnyanga s'est rendu de lui-même à l'Interpol.

33 animaux dont 12 espèces protégées ont été saisiés : 4 chimpanzés, 9 crocodiles, 3 tortues du



Afrique de l'ouest. Cette situation honteuse continue de nos jours à altérer l'image du pays au niveau international. Après l'audition, les quatre trafiquants fauniques seront dans les jours à venir, situés sur leur sort. Il faut rappeler que c'est ne pas la première fois qu'un officier militaire guinéen est cité dans les affaires de trafic faunique en Guinée. Le récent cas est celui du Commandant Ansoumane Doumbouya, ancien chef de gestion de l'Organe CITES en Guinée, reconnu coupable et condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir en complicité avec les criminels délivré frauduleusement des permis CITES aux trafiquants, ce qui a abouti à l'exportation

illégal et massive de milliers d'animaux dans le monde. Cette double opération d'arrestation et de sauvetage des espèces animales intégralement protégées a été largement médiatisée par la presse locale et internationale afin d'attirer l'attention des autorités guinéennes d'une part et de l'autre toute la communauté internationale sur l'enjeu de la menace qui pèse sur les ressources naturelles du pays. Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année. Affaire à suivre...
Richard TAMONE

Show biz

TV : TV5 MONDE D'AFRIQUE

Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/jez8ilhojhs4vpz/VID-20170421-WA0009.mp4?dl=0>

Un reportage de vidéo journalist de www.reuters.com rendu au studio de TV5 MONDE au journal d'Afrique où l'opération d'arrestation d'un colonel de l'armée guinéenne et ses acolytes ont été mis aux arrêts. 33 dont 12 espèces animales intégralement protégées ont retrouvé leur milieu habituel.

3 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	3
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

Au département management, le mois d'Avril 2017 fut marqué par une large politique managériale dans le cadre des préparatifs de l'opération sur les peaux de panthère et de lion à Kindia mais aussi d'une rude organisation de toute l'équipe ayant conduit à la double opération simultanée au domicile du colonel Ibrahima Bangoura, officier de l'armée guinéenne. Au cours de cette double opération conduite par le Ministère de l'Environnement, l'Interpol, la BRB (Brigade de Répression de grand Banditisme, GALF, SALF, les médias nationaux et internationaux et le CCC (centre de conservation des chimpanzés) de Faranah, le présumé trafiquant Ibrahima Bangoura et ses complices ont été mis aux arrêts et une trentaine d'espèces animales intégralement protégées ont été saisies et conduites vers les centres spécialisés de la protection des animaux sauvages protégés.

Dans le cadre du renforcement des capacités en matière du respect des normes de procédures édictées par EAGLE, un juriste de GALF a effectué une mission d'échanges et de partage d'expériences en matière juridique au Cameroun via LAGA. Ainsi, cette mission se déroulera autour des échanges d'expériences acquises sur la préparation des opérations, les arrestations, le suivi des dossiers de l'ICS en vue du respect des normes procédurales du Réseau EAGLE.

Le recrutement continue et la réorganisation du département investigation est en cours.

4 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		14	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien de	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	14

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 - 1- Le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
 - 2- L'ambassadrice de la Grande Bretagne.
 - 3- Le Conseiller politique américain.
 - 4- Le Conseiller politique de l'Union Européenne.
 - 5- Le Directeur national des Eaux et Forêts.
 - 6- Le Point focal de la criminalité faunique auprès du BCN Interpol.
 - 7- Le point focal de la criminalité faunique auprès du Ministère de la Justice.
 - 8- Le Point Focal de du Ministère de l'Environnement.
 - 9- Le Point Focal de la CITES.
 - 10- Le substitut du procureur du TPI de Kaloum.
 - 11- La procureure par intérim du TPI de Kindia.
 - 12- Le juge d'instruction, 2^{ème} cabinet du TPI de Kindia.
 - 13- Le Chef de Section préfectorale des Eaux et Forêts de Kindia.
 - 14- Le chef du BCN d'INTERPOL.
 - 15- Le coordonnateur de l'UNOPS

5 Conclusion

Au département management, le mois d'Avril 2017 fut marqué par la planification et le suivi des enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays sur les peaux de panthère en général mais aussi sur les autres espèces animales intégralement protégées en particulier. Ainsi, cette stratégie a positivement porté fruit puisqu'en premier lieu, deux personnes ont été mises aux arrêts à Kindia pour trafic de peaux de panthère et de lion. En second lieu, une double opération simultanée a eu lieu dans deux endroits différents notamment au domicile privé du colonel à Coyah en haute banlieue de Conakry et dans le zoo illégal situé à Tabouna, dans la préfecture de Kindia, tous appartenant au colonel Ibrahima Bangoura, présumé auteur d'avoir capturé et détenir illégalement 33 espèces animales intégralement protégées.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.